



Crolles, le jeudi 7 mai 2020

A l'attention des parents d'élèves des écoles de Crolles,

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à l'annonce par le président de la République de la réouverture des écoles, je souhaitais, par ce courrier, informer le plus directement possible les parents d'élèves du cadre de reprise, construit en concertation avec les directrices et directeurs d'école, qui s'appliquera pour la commune de Crolles.

Comprenez que cette reprise s'est construite au pied levé, au fil des informations qui nous sont parvenues du ministère de l'Education nationale et de la DASEN. Notre premier objectif, fondamental, a été d'assurer la sécurité sanitaire des enfants, des enseignants et du personnel communal. Depuis le dimanche 3 mai et la publication du protocole sanitaire, les services de la commune se sont mobilisés pour que chaque mesure d'hygiène, de désinfection ou de distanciation, à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux, soit respectée dans nos groupes scolaires.

En parallèle, les enseignants vous ont directement sondés pour connaître votre intention de remettre ou non vos enfants à l'école, cette reprise étant fondée sur la base du volontariat. Nous avons ensuite partagé ces retours précieux pour la construction de cette rentrée. Et, au regard de ces retours, mais aussi et surtout à la vue des contraintes sanitaires qui nous sont imposées, j'ai validé, avec les directeurs de chaque école, un schéma de reprise progressive.

Ainsi, les 11 et 12 mai seront consacrés à la pré-rentree des enseignants et agents périscolaires. Ces derniers assureront, sur ces deux jours, l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Le jeudi 14 mai, une première rentrée concernera les élèves de grandes sections de maternelle, de CP et de CM2. Conformément aux directives du ministère de l'Education nationale, les enfants seront accueillis par groupes de 15 élèves maximum en élémentaire et de 10 en maternelle, en alternance sur les jours de la semaine. Ceux des autres niveaux continueront de recevoir un enseignement à distance, comme depuis le début de la crise sanitaire, pour assurer la continuité éducative.

Cette première phase de reprise doit permettre, collectivement, d'appréhender ces nouveaux fonctionnements, pour être en mesure, à partir du 2 juin et toujours sur le principe de la demi-classe et de l'alternance, d'accueillir dans les écoles l'ensemble des niveaux.

Dès le 14 mai, la commune assurera le service de restauration scolaire. Les repas seront servis dans les terminaux, à table pour éviter les croisements, et dans le respect des règles de distanciation (2 enfants à table au lieu de 4). Le bus scolaire et l'accueil périscolaire du matin et du soir ne sont pour le moment pas mis en place.

Ce schéma d'une reprise progressive apparaît comme le plus raisonnable pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe Lorimier,
Maire de Crolles



Françoise Bouchaud,
Adjointe chargée des affaires scolaires
et de la jeunesse

